

Dans ce numéro :

La Chambre d'agriculture vous accompagne

DANS VOS PROJETS AGROFORESTIERS

INFOS DIVERSES :

ENQUETE

STATUT DES PLANTS BIO

REMBOURSEMENT DU GNR

FOCUS : **MARCHE DES VINS BIO**

ZOOM TECHNIQUE : **VITIPASTORALISME**

Pour plus d'informations sur le bio :

pauline.garin@vaucluse.chambagri.fr



AGENDA

Salon International de l'Agriculture 25 fév-3 mars

Journée scientifique vigne et vin : 7 mars

Rencontres Rhodaniennes : 26 mars

Nombreuses formations à venir

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS AGROFORESTIERS

- **Elaborer et chiffrer vos projets, monter des demandes d'aides** : Clarisse Cicéron, Maréva Mérabet, Viviane Sibé à la Chambre d'agriculture 84.

- **Plusieurs dispositifs peuvent vous apporter une aide financière**

- **Des Appels à Projets** :

- o Le Contrat de transition 2024¹ : en 2023 : de 40% à 60% des coûts (végétaux, plantation et équipements); 80% pour le diagnostic – porté par le CR PACA
- o Le Pacte Haie : sur le modèle de Plantons des Haies, avec des points d'amélioration, devrait être lancé fin mars 2024² – porté par la DRAAF PACA
- o Des enfants et des arbres : lien école et agriculture, subvention forfaitaire. Nouvel AAP courant mars 2024³

- **Des MAEC, Mesures Agro Environnementales et Climatiques**

- o MAEC Entretien Durable des Infrastructures Ligneuses, activée sur le territoire du Parc Naturel Régional du Ventoux⁴ - portée par le PNR Ventoux
- o MAEC Forfaitaire Carbone : améliorer de 10 à 15% son bilan carbone⁵ – porté par le CR PACA

- **Graines d'avenir** : pour les JA. Jusqu'à 40% d'aides (plafond à 5000 €), demande déposable toute l'année⁶

- **La Fédération des Chasseurs**⁷ : jusqu'à 100% des coûts (végétaux et équipements)

- **L'association PUR**⁸ : jusqu'à 100% des coûts, pour un minimum de 350 arbres/projet

- **Des structures privées** telles qu'Yves Rocher

- **Le Marathon de la biodiversité** : pour des démarches collectives, haies, arbres et mares – Porté par l'Agence de l'Eau

Pour plus d'informations sur les dispositifs d'aide, contacter :

- o 1, 6 : Emeline ISNARD, CA 84 – 06 70 85 69 79
- o 2, 4, 5, 7,8 : Viviane Sibé, CA 84 - 06 29 83 06 16
- o 3 : <https://desenfantsetdesarbres.org>
- o 7 : valentin.taton@fdc84.com
- o 8 : claire.breitcorbiere@pur.com ou muelle.muller@pur.com ; 06 40 94 38 67

ON A BESOIN DE VOUS

ENQUETE SUR LES COUVERTS VEGETAUX

Dans le cadre du projet **X-P@irs** (<https://www.grab.fr/projet-x-pairs/>), nous souhaiterions mieux connaître vos pratiques et vos besoins concernant les enherbements semés ou spontanés en viticulture, que vous en mettiez en place ou non.

Nous vous proposons un rapide questionnaire (**5 minutes maximum**) afin de mieux identifier vos problématiques et de pouvoir y répondre.

REPONDRE AU QUESTIONNAIRE

Merci d'avance

Les données collectées dans ce questionnaire restent confidentielles.

Contact :

Chambre d'agriculture de Vaucluse : Pauline GARIN - pauline.garin@vaucluse.chambagri.fr
GRAB : Guilhem Pibre – guilhem.pibre@grab.fr

INFOS DIVERSES :

STATUT DES PLANTS BIO

Les plants viticoles sont passés en « Dérogation Possible » depuis le 31 juillet 2023, dans l'objectif de développer l'utilisation de plants biologiques.

Pendant face aux difficultés rencontrées et dans l'objectif de développer une solution technique et organisationnelle plus adaptée à la filière des plantes pérennes, **les plants de vignes sont repassés en « Autorisation Générale » depuis le 10 janvier 2024**, pour une durée d'un an minimum.

En ce qui concerne la procédure à réaliser sur le site **semences-biologiques.org**, pour implanter des plants non biologiques, **il sera nécessaire de cliquer sur le bouton « Enregistrer le besoin »** à la place de « Demander une dérogation », une fois la variété et le porte greffe souhaités sélectionnés.

Cet enregistrement doit être effectué avant la plantation.

Quelques remarques :

-Si le couple porte-greffe – cépage n'existe pas encore sur la base, il est possible de « Demander une réclamation » sur l'écran d'accueil du site semences-biologiques.org afin de demander à l'y ajouter.

-L'interface de la base de données doit évoluer pour améliorer son ergonomie et rendre plus lisibles toutes les informations relatives aux plants et favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande.

REMBOURSEMENT DU GNR POUR LES AGRICULTEURS

Conformément aux annonces du Gouvernement, la campagne annuelle de remboursement partiel des taxes sur les carburants non routiers acquittées en 2023 s'est ouverte de manière anticipée le jeudi 1er février et permettra aux agriculteurs de bénéficier d'une avance de 50 % sur leur remboursement 2024.

La FDSEA s'occupe d'aider les agriculteurs dans la gestion des dossiers.

Plus d'informations **ICI**

FOCUS : MARCHÉ DES VINS BIO

De plus en plus d'acheteurs de vin bio, et des achats de vins bio en croissance, avec des acheteurs qui préfèrent l'achat en vente directe et chez les cavistes.

Sources : MillesimeBio/Ipsos octobre 2021, MillésimeBio/CSA Novembre 2022- MillésimeBio/Circana janvier 2024

Production de vin bio

Le bio représente 21.5% du vignoble français et 6% du vignoble mondial. **PACA est le premier vignoble Bio de France avec 34%** du vignoble en bio alors qu'Occitanie est la première région bio en surface (59627ha). Les surfaces de vignoble Bio sont en augmentation en France mais aussi en Europe. 84% du vin bio est produit en Europe.

Consommation de vin bio

La demande se maintient mais se tasse ces dernières années. 17% des consommateurs de bio achètent du vin bio. Le consommateur de Bio n'est donc pas forcément la cible. **Le consommateur de vin bio reste avant tout un consommateur de vin.** En France, 76% des consommateurs sont réguliers (52%) ou occasionnels (24%). Parmi les consommateurs de vin, 30% consomment du vin bio.

En 2021, une étude sur 3000 européens (français, allemands, anglais) a montré que 39% ont déjà consommé du vin bio (+9% par rapport à 2015), dont 8% en consomment régulièrement (+4%). 54% des français en avaient déjà consommé dont 11% régulièrement.

Parmi cet échantillon, il ressort que le consommateur de vin bio type est un cadre (31%) français (54%), diplômé (48%), aisé (48%), comme le consommateur de vin type. Mais il est aussi **plus jeune et citadin.**

Parmi les acheteurs de vin bio en 2023, 39% sont des **néo-acheteurs** avec des profils plus jeunes et plus diversifiés socialement (Circana 2024). Ils ont par ailleurs augmenté leurs achats de vin bio en 2023 et prévoient de les augmenter encore à l'avenir.

Quelque soit le pays d'origine, la première motivation à l'achat est la performance environnementale. Les autres motivations sont principalement la dimension équitable, la curiosité, les bienfaits pour la santé et la qualité

Les principaux freins à l'achat de vin bio sont le manque d'information et le prix.

L'étiquetage des vins bio

Sur une bouteille de vin **le logo AB est le label le mieux reconnu** par les consommateurs de vins français. Vient en deuxième position le logo européen (eurofeuille). Et le logo AB incite à l'achat pour plus de la moitié des consommateurs. En plus de la mention bio, les consommateurs de vin bio recherchent pour 44% d'entre eux la mention sans sulfites ajoutés, pour 32% la mention équitable et/ou la mention local. Les consommateurs sont prêts à payer plus cher une bouteille de vin bio sans sulfites. En revanche le Bio reste le critère le plus important.

Le marché des vins Bio

Les ventes de vin bio ont augmenté de 1% en volume entre 2021 et 2022 et +6% en valeur. En 2023, 58% des vins bio sont consommés en France, 42% partent à l'export. 28% des vins bio sont issus de caves coopératives. 16% des volumes sont vendus en direct. La vente en grande distribution concerne surtout les caves coopératives et continue de reculer par rapport à 2022 (-9% en volume). La vente en magasins bio est également en recul (-7%). En revanche, elle augmente en direct (+3%), en Restauration Hors Domicile (+13%, principalement dans les restaurants), chez les cavistes (+9%) et à l'export dans une moindre mesure (+1%).

Bien que les achats augmentent en restauration, les acheteurs de vin bio considèrent que ces vins sont mal valorisés dans ce circuit (Circana 2024).

60% des consommateurs de vins bio sont prêts à payer entre 6 et 14€ une bouteille de vin bio (octobre 2021) et plus le prix est élevé plus ils considèrent que le vin doit être bio (Circana 2024).

VU, LU, A LIRE

Les acheteurs de vin bio en France : Quelles dynamiques ? Quelles perceptions ?

Enquête sur la consommation de vin en France en 2022

ZOOM TECHNIQUE :

VITIPASTORALISME EN BIO : QUELLES SPECIFICITES ?

Le viti-pastoralisme est une pratique ancestrale qui a fait ses preuves. Avec l'essor des conversions bio et l'interdiction de l'utilisation d'herbicides de synthèse, le pâturage ovin présente un réel intérêt, notamment pour la maîtrise de l'herbe sur les parcelles. De plus en plus de domaines et coopératives viticoles font ainsi appel à des éleveurs/bergers pour venir faire pâturer dans les vignes.

Mais quelles sont les spécificités à connaître lorsque l'on est viticulteur bio et que l'on souhaite mettre en place cette pratique ?

Des brebis NON bio dans des parcelles de vignes bio : c'est interdit. FAUX !

Un éleveur non bio peut tout à fait venir faire pâturer ses brebis dans des vignes bio. Dans la réglementation, il est cependant précisé que c'est autorisé pour une durée maximale de 4 mois sur une même parcelle.

Le cuivre : un faux problème...

Les ovins sont sensibles à l'excès de cuivre. Dans les vignobles traités au cuivre, l'herbe peut ne présenter aucun risque sanitaire ou bien concentrer des niveaux qui peuvent être jusqu'à 6 fois supérieurs au seuil de toxicité. Et pourtant, même si la prudence reste de mise, aucun éleveur n'a relaté de problème sanitaire de ce type sur son troupeau. Ce constat peut s'expliquer par la présence de certains oligo-éléments comme le soufre, le molybdène et le fer qui réduisent la sensibilité au cuivre.

Une maîtrise de la pousse de l'herbe à moindre frais.

Le pâturage des vignes en hiver limite l'entretien mécanique et génère donc des économies de carburant et de temps. Pour le viticulteur, le passage des brebis dans les vignes une à deux fois au cours de l'hiver participe également au décalage du premier passage de travail du sol avec de l'herbe rase en sortie d'hiver. Cela dilue sa charge de travail entre mi-avril et fin mai.

Couverts végétaux temporaires & pâturage : deux pratiques non antagonistes.

Le pâturage d'un couvert va diminuer la biomasse, cependant il ne la réduit pas forcément à zéro ! Si le couvert est dans un contexte poussant et que le pâturage intervient tôt, il pourra repousser. Dans ce cas, l'agriculteur aura évité un passage mécanique et la destruction du couvert sera simplifiée. Certaines observations montrent que le mélange qui repousse à la suite d'un pâturage peut être plus riche en légumineuses.

Les éleveurs sont particulièrement intéressés pour pâturer des couverts car s'ils sont réussis, ils présentent une ressource qualitative et plus quantitative qu'un couvert spontané.

Contacts :

Chambre d'Agriculture du Vaucluse :

Claire Guyon - 06 29 83 52 11-
claire.guyon@vaucluse.chambagri.fr

CERPAM Vaucluse :

Victor Douchamps - 06 16 15 14 12
vdouchamps@cerpam.fr

Une fertilisation via les crottes de brebis : un apport anecdotique.

L'apport significatif de fertilisation via les crottes des brebis n'a pas été quantifié par les études menées sur le sujet. S'il est indéniable, il reste certainement moins important qu'avec un engrais du commerce. C'est au niveau des couchades (endroit où les brebis se regroupent pour dormir) qu'il va y avoir un réel apport, cependant elles se font généralement au niveau des tournières ou sur des surfaces complémentaires (bois, friche).

POUR ALLER PLUS LOIN, OU AILLEURS...

Plaquette technique sur le vitipastoralisme



AGENDA

FORMATIONS

VITICULTURE

**Irriguer son vignoble : pourquoi ?
Comment ?**

20 février 2024 – Châteauneuf-du-Pape

Je m'inscris

**Tailler ses plantiers et maintenir son
potentiel de production**

20 février 2024 – Orange

22 février 2024 – Châteauneuf-du-Pape

Je m'inscris

**Choisir son matériel végétal pour préparer
le vignoble de demain**

22 février 2024 - Orange

Je m'inscris

**Optimiser la pulvérisation en viti par le
réglage du matériel**

1 mars 2024 – La Tour d'Aigues

Je m'inscris

Utiliser les techniques de biocontrôle

14 mars 2024 – Châteauneuf-du-Pape

Je m'inscris

**Choisir et gérer ses couverts végétaux
temporaires dans son vignoble pour un sol
plus performant**

21 mars 2024 – Châteauneuf-du-Pape

Je m'inscris

**Comprendre son sol et la présence des
adventices grâce aux plantes bio-
indicatrices**

25 mars 2024 – Châteauneuf-du-Pape

Je m'inscris

DIVERSIFICATION

**Se diversifier avec la pistache :
opportunités et contraintes**

12 mars 2024 - Carpentras

Je m'inscris

S'initier à la culture des PAM

20 mars - Carpentras

Je m'inscris

Contact : Patricia Duflos - 04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Salon international de l'agriculture 60^{ème} édition

24 février – 3 mars

Parc des expos - PARIS

La Chambre d'Agriculture du Vaucluse vous invite à la 5^{ème} édition de ses Rencontres de la viticulture durable, autour de la pépinière viticole.

Acheter le billet

Journée Scientifique Vigne & Vin

jeudi 7 mars 2024, de 9 h00 à 16 h 00,
Campus de la Gaillarde à l'Institut Agro
Montpellier.

**Concilier production et performances
environnementales en viticulture**

Ce sera l'occasion de présenter certains projets de recherche-développement collaboratifs menés sur le pourtour méditerranéen et leurs enseignements sur les effets des intrants et leur maîtrise.

Inscription et programme ICI

Rencontres Rhodaniennes

26 mars de 8h45 à 15h

Espace Alphonse Daudet à Orange

Deux thématiques seront au programme :

- **Dépérissement** : Diagnostic et maintien de la productivité en Vallée du Rhône
- **Diversification** : Orientations possibles pour nos vins blancs et rosés rhodaniens

Consulter le programme complet

INSCRIPTION ICI

Contact et informations : Carole PUECH
c.puech@institut-rhodanien.com

Responsable de publication :

Pauline GARIN (06 88 20 87 15)

pauline.garin@vaucluse.chambagri.fr

Prochaine lettre d'info : Avril 2024

